

**SÉANCE RÉGULIÈRE
(14 janvier 2020)**

Une séance régulière du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins est tenue le 14 janvier 2020 à 19 h 30 au lieu habituel des séances, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Pierre Quirion
Siège #2 - Lise Rancourt
Siège #3 - Daniel Fortin
Siège #4 - Marc-Ange Doyon
Siège #5 - Stéphane Auclair
Siège #6 - Marcel Busque

Est/sont absents à cette séance :

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse, Lyne Bourque. Dominique Lamarre, directrice générale et Hugues Poulin, inspecteur municipal sont aussi présents.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte.

001-01-2020

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant ouvert le point Questions diverses.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

002-01-2020

3.1 - Séance régulière du 2 décembre 2019

Copie du procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le 2 décembre dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance régulière du 2 décembre 2019 soit adopté.

003-01-2020

3.2 - Séance extraordinaire (budget) du 17 décembre 2019

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire (budget) du conseil tenue le 17 décembre dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2019 soit adopté.

004-01-2020

3.3 - Séance extraordinaire du 17 décembre 2019

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 17 décembre dernier à 19 h 30 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2019 soit adopté.

005-01-2020

3.4 - Consultation publique du 2 décembre 2019

Copie du procès-verbal de la consultation publique tenue le 2 décembre dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la consultation publique du 2 décembre 2020 soit adopté.

4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

006-01-2020

4.1 - Acceptation des comptes

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des déboursés soumise relative à décembre 2019 jusqu'au 14 janvier 2020 totalisant 240 212,70 \$ (Folio 350188) et 28 222,84 \$ pour les salaires nets soit acceptée et que lesdits comptes soient payés.

Le paiement de ces comptes sera effectué par les chèques # 12282 à # 12354 inclusivement, par prélèvement bancaire # 95 et # 96 ainsi que par dépôt direct pour les salaires nets. La secrétaire-trésorière certifie que des crédits sont disponibles pour l'ensemble de ces dépenses.

4.2 - Permis de décembre 2019

La directrice générale fait la lecture de la liste des permis de constructions et rénovations, certificats d'autorisations ainsi que les installations septiques émis lors du mois de décembre 2019 et remis précédemment aux membres du conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

4.3 - Suivi mensuel du budget

La secrétaire-trésorière présente le suivi du budget au 31 décembre 2019, lequel a été remis précédemment aux membres du conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

4.4 - Dépôt de la liste des contrats de 25 000 \$ et plus

La secrétaire-trésorière procède au dépôt de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent avec un même fournisseur lorsque l'ensemble des dépenses est supérieur à 25 000 \$ aux élus qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

4.5 - Dépôt du rapport financier du suivi des subventions et commandites 2019

La secrétaire-trésorière dépose le rapport financier de la politique relative aux

dons et commandites pour l'année 2019 aux élus qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

4.6 - Dépôt du rapport 2019 de la politique d'aide aux loisirs

La secrétaire-trésorière dépose le rapport de la politique d'aide au loisir individuel pour l'année 2019 aux membres du conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

4.7 - Dépôt du rapport sur le suivi des formations pour l'année 2019

La secrétaire-trésorière dépose le rapport financier sur le suivi des formations pour l'année 2019 aux élus qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

4.8 - Dépôt du rapport financier du centre communautaire pour l'année 2019

La secrétaire-trésorière dépose le rapport financier et le bilan des locations du centre communautaire pour l'année 2019 aux élus qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

007-01-2020

4.9 - Demande de don - comité des loisirs pour Fête hivernale 2020

ATTENDU que le comité des loisirs organise une fête familiale hivernale le 25 janvier 2020;

ATTENDU que plusieurs activités familiales sont offertes gratuitement à la population;

ATTENDU qu'afin de compléter le financement de cette journée, une contribution municipale de 1 000 \$ est demandée;

ATTENDU que cette somme est prévue au budget;

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer un montant de 1 000 \$ au comité des loisirs afin d'organiser la fête hivernale du 25 janvier 2020.

008-01-2020

4.10 - Demande de don et commandite - SRV

ATTENDU qu'une demande de don de SRV Canada VSR, service qui permet aux personnes sourdes ou malentendantes de se connecter avec les utilisateurs de téléphonie vocale via la vidéo sur Internet, a été reçue au bureau municipal le 7 novembre 2019 pour la tenue d'une conférence expliquant le service aux personnes sourdes de la région, laquelle conférence sera donnée au Centre communautaire de Notre-Dame-des-Pins;

ATTENDU que la demande répond à l'un des objectifs visés par la politique des dons et commandites de la Municipalité soit de soutenir les organismes qui soutiennent les personnes aux prises avec la maladie;

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire un don de 145 \$ à SRV Canada VSR pour la tenue d'une conférence au Centre communautaire de Notre-Dame-des-Pins.

009-01-2020

4.11 - Demande de don et commandite - Accueil Grossesse

ATTENDU qu'une demande de don d'Accueil Grossesse Beauce-Appalaches a été reçue au bureau municipal le 27 décembre 2019.

ATTENDU que la demande répond à l'un des objectifs visés par la politique des dons et commandites de la Municipalité soit un organisme socio-humanitaire qui offre des services d'urgence et d'assistance aux personnes en détresse;

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire un don de 100 \$ à Accueil Grossesse Beauce-Appalaches.

010-01-2020

4.12 - Demande de don et commandite - Corps de Cadets 619 Beauceville

ATTENDU qu'une demande de don du Corps de cadets 619 de Beauceville a été reçue à la Municipalité le 30 décembre 2019 pour financer plusieurs activités auxquels les cadets participent;
ATTENDU qu'il y a présentement 5 cadets du Corps de cadets 619 de Beauceville qui résident à Notre-Dame-des-Pins;
ATTENDU que la demande répond à l'un des objectifs visés par la politique des dons et commandites de la Municipalité soit de soutenir les associations qui œuvrent dans des secteurs apparentés à la jeunesse;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire un don de 100 \$ au Corps de cadets 619 de Beauceville.

011-01-2020

4.13 - Financement temporaire

ATTENDU le règlement d'emprunt no. 264-2018 décrétant une dépense de 885 431 \$ et un emprunt de 885 431 \$ pour l'acquisition d'un local commercial en copropriété pour utilisation à des fins de bureau municipal;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE soit autorisé un financement temporaire de 500 000 \$ auprès de la caisse Desjardins du Sud de la Chaudière;
QUE la directrice générale, Mme Dominique Lamarre, et la mairesse, Mme Lyne Bourque, soient autorisées à signer les documents requis pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins.

012-01-2020

4.14 - Achat des livres (collection locale) pour la bibliothèque Le Signet

ATTENDU le budget de 3 000 \$ prévu pour l'achat de livres pour la collection locale de la bibliothèque municipale Le Signet;
ATTENDU que la *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre* oblige les institutions à acheter tous leurs livres dans au moins trois librairies agréées de leur région administrative. Cette mesure vise à augmenter l'accès d'un point de vue territorial et économique au livre dans toutes les régions du Québec par l'entremise d'un réseau de librairies réparties sur l'ensemble du territoire;
ATTENDU que les livres sont principalement achetés par Mme Lyette Roy, bénévole responsable de la bibliothèque;

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les dépenses pour l'achat de livres pour la bibliothèque auprès des diverses librairies agréées (minimum de 3) de Chaudière-Appalaches pour une somme totale de 3 000 \$; lesquelles dépenses pourront être remboursées à même la petite caisse du bureau municipal ou par chèque à Mme Lyette Roy ou à toute autre personne mandatée par la responsable de la bibliothèque, Mme Lyette Roy.

5 - CORRESPONDANCE

5.1 - Bordereau des correspondances

Il n'y a aucune correspondance pour le mois de décembre 2019.

6 - LÉGISLATION

6.1 - Avis de motion / Règlement numéro 285-164A-2019

Le conseiller Marcel Busque donne avis qu'un règlement numéro 285-164A-2019 modifiant le règlement de zonage afin de soustraire certaines constructions et bâtiments complémentaires à l'obligation d'obtenir un avis ou une étude géotechnique réalisé par un ingénieur accrédité lorsqu'ils sont situés dans l'aire de pente de 30% et plus sera adopté lors d'une prochaine séance de ce conseil.

6.2 - Avis de motion / Règlement numéro 286-164A-2019

Le conseiller Daniel Fortin donne avis qu'un règlement numéro 286-164A-2019 afin de changer le lot no. 4 974 387 de la zone R-21 à la zone R-18 qui est

contiguë afin de permettre la construction d'une maison unifamiliale sur ce terrain sera adopté lors d'une prochaine séance de ce conseil.

013-01-2020

6.3 - Adoption / Règlement numéro 285-164A-2019

Une dispense de lecture complète a été demandée lors de l'avis de motion. Les membres du conseil disposant du projet de règlement depuis plus de 72 heures, madame la mairesse demande à la directrice générale de résumer les grandes lignes du règlement 285-164A-2019.

RÈGLEMENT NO 285-164A-2019 modifiant le règlement de zonage 164-2007.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lise Rancourt et résolu unanimement que le règlement 285-164A-2019 soit, et est adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit: voir texte complet au registre des règlements.

014-01-2020

6.4 - Adoption / Règlement numéro 286-164A-2019

Une dispense de lecture complète a été demandée lors de l'avis de motion. Les membres du conseil disposant du projet de règlement depuis plus de 72 heures, madame la mairesse demande à la directrice générale de résumer les grandes lignes du règlement 286-164A-2019.

RÈGLEMENT NO 286-164A-2019 modifiant le règlement de zonage.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marcel Busque et résolu unanimement que le règlement 286-164A-2019 soit, et est adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit: voir texte complet au registre des règlements.

015-01-2020

6.5 - Demande pour position officielle de la Municipalité pour un projet d'exclusion à la zone agricole permanente (verte)

ATTENDU que la Municipalité a reçu une demande du propriétaire du lot no. 4 975 521 afin de connaître la position du conseil municipal sur la possibilité de réaliser un développement résidentiel, en dehors du secteur desservi par l'aqueduc et l'égout de la Municipalité et ce, en zone agricole;

ATTENDU qu'un tel projet nécessite que la Municipalité réalise une demande d'exclusion à la zone agricole;

ATTENDU que la réalisation d'un développement résidentiel en dehors du périmètre urbain demande une planification de l'aménagement du territoire de la Municipalité;

ATTENDU qu'il y a lieu de faire appel à un spécialiste en urbanisme afin de guider la Municipalité dans le choix de réaliser ou non ce type de développement et s'il y a lieu, dans le choix d'un emplacement stratégique où cela pourrait être réalisé;

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'obtenir des offres de services pour la réalisation de ce mandat auprès d'un spécialiste en urbanisme.

7 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La présidente d'assemblée ouvre la période de questions à 19 h 56. Puisqu'il n'y a aucune intervention, la période de questions est aussitôt fermée à 19 h 57.

8 - TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

016-01-2020

8.1 - Fauchage et débroussaillage - offre de service

ATTENDU que la Municipalité a reçu une proposition de Débroussaillage Adam Vachon pour le fauchage et débroussaillage des fossés pour 2020;

ATTENDU une augmentation des tarifs qui sont établit à 85 \$ / h pour la débroussailleuse déportée avec coupe de 6 pieds et à 95 \$ / h pour la débroussailleuse avec mat de 27 à 33 pieds;

ATTENDU que les travaux à effectuer en 2020 seront les mêmes qu'en 2019

soit une douzaine d'heures avec la débroussailleuse déportée et près de 30 heures pour la débroussailleuse avec mat;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de réserver les services de Débroussaillage Adam Vachon pour le fauchage et débroussaillage des fossés en 2020.

017-01-2020

8.2 - Laboratoires pour analyse des échantillons d'eaux usées et potable

ATTENDU les hausses de tarification pour l'analyse des échantillons d'eau potable et d'eaux usées reçues d'Eurofins, laboratoire accrédité utilisé par la Municipalité;

ATTENDU que la Municipalité a demandé des soumissions à deux autres laboratoires, soit Laboratoire BV et AGAT;

ATTENDU que les tarifs les plus bas demeurent ceux offerts par Eurofins;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de poursuivre l'analyse des échantillons d'eau potable et d'eaux usées de la Municipalité avec Eurofins, selon les nouveaux tarifs.

018-01-2020

8.3 - Ajout d'une lumière de rue - 3e Avenue

ATTENDU que les boîtes aux lettres situées dans la 3e Avenue ne sont pas éclairées;

ATTENDU qu'il y a lieu de rendre plus sécuritaire cette portion de rue en ajoutant une lumière de rue sur le poteau d'Hydro-Québec situé directement en face des boîtes postales;

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat et à l'installation d'une lumière de rue dans la 3e Avenue.

9 - QUESTIONS DIVERSES

019-01-2020

9.1 - Les Fleurons du Québec - renouvellement 2020 - 2022

ATTENDU que la Municipalité est membre du programme de classification horticole des Fleurons du Québec depuis 2017;

ATTENDU que le renouvellement pour 3 ans est plus économique que le renouvellement annuel;

ATTENDU que la Municipalité est satisfaite de son adhésion à ce programme;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adhérer à la 15e édition du Programme de classification horticole des Fleurons du Québec pour les années 2020 à 2022 au montant total de 1 193 \$, avant les taxes applicables.

020-01-2020

9.2 - Renouvellement du mandat des membres du CCU

ATTENDU que selon l'article 2.2 du règlement # 96-1994 constituant un comité consultatif d'urbanisme la durée du mandat d'un membre est de deux ans et renouvelable selon le désir du conseil municipal;

ATTENDU que les mandats de deux membres sont arrivés à terme le 31 décembre 2018;

ATTENDU que les mandats doivent être renouvelés jusqu'au 31 décembre 2020;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE renouveler les mandats de MM. Claude Fortin et Jean-François Darisse jusqu'au 31 décembre 2020;

D'afficher le poste toujours vacant dans le prochain NotreDamois.

021-01-2020

9.3 - Système de surveillance de la rivière Chaudière - contribution annuelle 2020

ATTENDU que la Municipalité n'était pas membre du Système de surveillance

de la rivière Chaudière en 2019;
ATTENDU que les tarifs pour la contribution annuelle ont été revu à la baisse pour les Municipalité ayant seulement une échelle limnétrique sur leur territoire;
ATTENDU que les sinistres en lien avec les cours d'eau sont de plus en plus fréquents;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adhérer au Système de surveillance de la rivière Chaudière du COBARIC pour l'année 2020 en payant la cotisation annuelle au coût de 287,44 \$, incluant les taxes.

022-01-2020

9.4 - Vision Femmes - cotisation annuelle 2019-2020

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité procède au renouvellement de l'adhésion avec l'organisme Vision Femmes au coût de 20,00 \$ pour l'année 2019-2020.

023-01-2020

9.5 - Bibliothèque Le Signet - contrat d'animation

ATTENDU le contrat d'animation entre la bibliothèque municipale de Notre-Dame-des-Pins et M. Patrick Gagnon pour la réalisation de l'activité intitulée Safari chez les Massaïs qui aura lieu le 17 janvier;
ATTENDU que l'activité, au coût de 295 \$, est payable à l'animateur immédiatement après sa réalisation;

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner le contrat signé par Mme Lyette Roy, responsable de la bibliothèque, au nom de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins.

024-01-2020

9.6 - Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives - piste cyclable

ATTENDU que la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins a un projet de construction d'une piste cyclable le long de la 30e Rue et de la 1re Avenue afin de rejoindre le sentier des Jarrets noirs sur le site du pont couvert Perrault;

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins autorise la présentation du projet de construction d'une piste cyclable le long de la 30e Rue et de la 1re Avenue au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;
QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;
QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins désigne madame Dominique Lamarre, directrice générale, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

025-01-2020

9.7 - Embauche d'un surveillant de plateau

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'une personne comme surveillant de plateau pour les activités tenues au gymnase de L'Éco-Pin pendant l'hiver 2020 et le printemps 2020;
ATTENDU qu'une offre d'emploi a été publiée afin de combler le poste;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE confirmer l'embauche de M. Jérémy Poulin comme surveillant de plateau pour l'année 2020, selon les conditions salariales en vigueur pour ce poste;
DE mandater le responsable des loisirs, M. Dominic Veilleux, afin de signer le contrat de travail pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins.

026-01-2020

9.8 - Embauche des préposés à la patinoire

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à l'embauche de personnes afin d'effectuer l'entretien et la surveillance de la patinoire pour la saison hivernale;
ATTENDU qu'une offre d'emploi a été publiée afin de combler le poste;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE confirmer l'embauche de MM. Édouard Maheu, William Labrecque et Edgar Laflamme pour l'entretien et la surveillance de la patinoire pour la saison 2019-2020, selon les conditions salariales en vigueur pour ce poste;
DE mandater le responsable aux loisirs, M. Dominic Veilleux, afin de signer le contrat de travail pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins.

027-01-2020

9.9 - Correctrice du bulletin municipal - Mme Amélie Carrier

ATTENDU que Mme Amélie Carrier réalise la correction du journal municipal Le Notre-Damois depuis quelques années;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que ses tâches sont assimilées au poste d'*Aide* selon les conditions en vigueur pour ce poste.

028-01-2020

9.10 - Servitude de passage sur le lot 6 101 819 en faveur des lots 3 628 716 et 4 975 505

ATTENDU l'acte notarié réalisé par Me Denys Quirion concernant l'établissement d'une servitude de passage sur le lot no. 6 101 819 appartenant à la municipalité de Notre-Dame-des-Pins en faveur des lots no. 3 628 716 et 4 975 505 appartenant présentement à Mme Carole Caron;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE soit approuvé l'acte notarié préparé par Me Denys Quirion concernant une servitude sur le lot no. 6 101 819 en faveur des lots no. 3 628 716 et 4 975 505;
QUE Mme Dominique Lamarre, directrice générale et Mme Lyne Bourque, mairesse, soient autorisées à signer l'acte notarié pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins.

029-01-2020

9.11 - Modification au calendrier des séances

ATTENDU que les séances du conseil ont toutes lieu à 19 h 30;
ATTENDU qu'afin de permettre des séances de travail plus longues pour les élus, il y a lieu de débiter les séances du conseil à 20 h;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le calendrier des séances 2020 soit modifié afin que les séances publiques du conseil débutent à 20 h;
QUE cette modification soit effective dès la publication de l'avis public.

030-01-2020

9.12 - Entente-cadre entre la Fédération québécoise des municipalités et Énergir, 2019 - 2027

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-41.1), gestionnaires et propriétaires de l'emprise publique municipale;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la Régie de l'énergie* (L.R.Q. chapitre R-6.01) accorde au distributeur de gaz naturel un droit d'accès au territoire municipal afin qu'il puisse déployer et entretenir ses réseaux de distribution;

CONSIDÉRANT QU'il est aussi prévu que l'installation de ces réseaux sur le territoire municipal s'effectue selon les conditions convenues entre le distributeur et la municipalité ou, à défaut d'entente, aux conditions fixées par la Régie de l'énergie;

CONSIDÉRANT QU'il est important que chaque partie, qu'il s'agisse d'une municipalité, d'un contribuable ou d'une entreprise de distribution de gaz,

assume sa juste part des coûts découlant de la présence d'équipements dans l'emprise publique municipale ou de leur délocalisation à la demande de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le 19 décembre 2019, Énergir et la FQM ont conclu une entente de principe à cet égard;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit une compensation pour les coûts assumés par les municipalités sur la base d'un ratio de 2,5 % des coûts des travaux effectués par Énergir sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit aussi un partage de coûts tenant compte de la dépréciation de l'actif lorsque la municipalité doit exiger un déplacement des réseaux du distributeur gazier;

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les conditions prévues à l'entente de principe entre la FQM et Énergir soient adoptées telles que soumises;

QUE copies de cette résolution soient transmises à la FQM et à Énergir

031-01-2020

9.13 - La Société Canadienne de la Croix-Rouge, division du Québec, entente 2020 - 2023

ATTENDU que les municipalités locales doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile, la Loi sur les cités et villes, le Code municipal;

ATTENDU que les municipalités doivent protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

ATTENDU que la Croix-Rouge est partie intégrante de la Société canadienne de la Croix-Rouge, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

ATTENDU que la Croix-Rouge, organisme à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire, conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté;

ATTENDU que la Croix-Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant les ressources et l'expertise susceptibles d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les municipalités, lors d'un sinistre mineur ou majeur et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

ATTENDU que la Croix-Rouge a une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en œuvre de services aux sinistrés lors de sinistre;

ATTENDU que la Croix-Rouge a une entente avec le ministère de la Sécurité publique concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée;

ATTENDU la volonté de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins et de la Croix-Rouge de convenir d'une entente écrite;

Il est proposé par Lyne Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité signe une entente triennale de services aux sinistrés entre la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins et la Croix-Rouge;

D'autoriser la directrice générale, Mme Dominique Lamarre, à signer tout document relatif à cette entente.

032-01-2020

9.14 - Calendrier des parutions du bulletin municipal

ATTENDU QUE le journal municipal est distribué sur le territoire de la municipalité à différentes périodes au cours de chaque année;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'un calendrier annuel des parutions du journal municipal « *Le NotreDamois* » soit établi et publicisé;

QUE les dates retenues pour 2020 sont les suivantes :

15	février;
15	avril;
15	juin;

033-01-2020

9.15 - Autorisation à payer les dépenses dites incompressibles pour l'année 2020

ATTENDU que selon les exigences du Code municipal du Québec et selon le Manuel de la présentation de l'information financière municipale du ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire toute dépense de la municipalité doit faire l'objet d'une affectation à une fin précise de crédits votés par le conseil municipal;
ATTENDU qu'afin de normaliser ces exigences pour les dépenses incompressibles l'affectation des crédits peut s'effectuer en début d'exercice. Les dépenses incompressibles sont des coûts fixes ou inévitables qu'il est impossible de ne pas assumer en raison d'une obligation contractée ou de la nécessité de posséder certains biens aux fins de son fonctionnement;
ATTENDU que les montants de ces dépenses dites incompressibles ont déjà été prévus au budget de 2020;
ATTENDU que le Conseil prendra quand même connaissance de ces dépenses lors de l'acceptation des comptes à chaque séance dudit Conseil;
Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la secrétaire-trésorière à effectuer tous les paiements relatifs aux items ci-après mentionnés:

- Rémunération des élus;
- Salaires des employés municipaux;
- Cotisation de l'employeur;
- Quote-part de la MRC;
- Quote-part du service incendie (entente municipale);
- Quote-part de la Sûreté du Québec;
- Dépenses d'électricité;
- Dépenses de téléphone, télécopieur et Internet;
- Dépenses de carburants;
- Dépenses d'huile à chauffage;
- Contrat d'assurances pour les biens de la municipalité;
- Contrat de conciergerie;
- Dépenses reliées aux frais de poste et messagerie;
- Dépenses reliées aux frais de déplacement;
- Immatriculation du véhicule;
- Analyses d'eau;
- Dépenses de réception et protocole;
- Dépenses reliées à la petite caisse;
- Dépenses relatives à un contrat ou une entente en vigueur, une quote-part municipale, une échéance du service de la dette ou lorsque la dépense est préalablement approuvée par une résolution déjà adoptée.

034-01-2020

9.16 - Renouvellement du contrat d'assurances MMQ

ATTENDU que le renouvellement de l'assurance avec Ultima arrive à échéance le 26-02-2020;

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE renouveler l'assurance de la Municipalité auprès de la Mutuelle des Municipalités du Québec pour la période du 26-02-2020 au 26-02-2021 au coût de 18 623 \$, avant les taxes;

DE renouveler l'assurance automobile auprès de la Mutuelle des Municipalités du Québec pour la période du 26-02-2020 au 26-02-2021 au coût de 350 \$, avant les taxes;

DE renouveler l'assurance accident des bénévoles auprès du Lloyd's pour la période du 26-02-2020 au 26-02-2021 au coût de 250 \$, avant les taxes;

035-01-2020

9.17 - ADMQ 2020 - renouvellement adhésion

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité renouvelle son adhésion avec l'ADMQ et qu'elle défraie la cotisation de la directrice générale au coût de 477 \$, plus les taxes applicables ainsi que l'option Assurance au coût de 375 \$, taxes incluses auprès de l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2020.

036-01-2020

9.18 - Fond d'aide au rayonnement des régions - rapport final Évaluation structurale du pont Perrault

ATTENDU le rapport final produit pour le projet *Évaluation structurale du pont couvert Perrault* au Fonds d'appui au rayonnement des régions;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil approuve le rapport final et autorise le dépôt des documents de reddition de comptes au Fonds d'appui au rayonnement des régions du ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation.

037-01-2020

9.19 - Programme d'aide financière aux véhicules hors route - infrastructures et protection de la faune 2019-2020, volet 1 : infrastructures

ATTENDU la demande d'aide financière au programme d'aide financière aux véhicules hors route - infrastructures et protection de la faune 2019-2020, volet 1 : infrastructures du ministère des Transports du Québec pour la mise aux normes du pont Perrault;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissances des conditions et exigences du Programme;

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale, Mme Dominique Lamarre, à agir et à signer tous documents nécessaires pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins.

038-01-2020

9.20 - Demande du club de motoneiges Beauceville inc. pour un droit de passage temporaire

ATTENDU que le Club de motoneiges Beauceville a demandé un droit de circuler temporairement, pour quelques jours, sur une portion du rang St-Charles et de la route Caron suite à l'inondation de leur pont de glace enjambant la rivière Gilbert;

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder une permission temporaire de circuler sur le rang St-Charles, de la limite municipale avec Saint-Simon-les-Mines jusqu'à la route Caron, et sur la route Caron jusqu'au sentier de motoneige/VTT localisé sur la terre du lot no. 3 629 121.

039-01-2020

9.21 - Demande du club de VTT JaroBoce pour un droit de passage dans le rang St-Joseph

ATTENDU la demande reçue du Club VTT Jaroboce pour un droit de passage temporaire sur le rang St-Joseph à Notre-Dame-des-Pins;

ATTENDU que le Club VTT a perdu sa passerelle sur la rivière Famine à St-Georges lors du sinistre du 1er novembre dernier;

ATTENDU que les quadistes arrivant de St-Georges doivent présentement passer par St-Benoît, St-Éphrem et St-Victor avant de traverser la rivière Chaudière à Notre-Dame-des-Pins pour aller vers Beauceville dans l'Est;

ATTENDU que la demande du Club VTT Jaroboce consiste à permettre aux quadistes d'emprunter le rang St-Joseph sur une longueur d'environ 9,4 kilomètres à partir de la limite municipale avec St-Georges afin de rejoindre le sentier VTT situé à l'autre extrémité du rang et ce, pour une période allant jusqu'à la reconstruction de la passerelle sur la rivière Famine à St-Georges;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents de permettre aux VTT d'emprunter le rang St-Joseph à Notre-Dame-

des-Pins, à partir de la limite municipale de St-Georges sur une distance de 9,4 kilomètres permettant de rejoindre le sentier du Club sur une terre privée près de la limite avec Beauceville pour l'année 2020 seulement.

040-01-2020

9.22 - Demande pour l'ajout d'un luminaire - précisions à la résolution no. 340-12-2019

ATTENDU que la résolution no. 340-12-2019 concernant l'ajout d'un luminaire sur le lot no. 6 090 882, propriété d'Équipements JAG inc., comporte des imprécisions;

ATTENDU que les membres du conseil veulent aider à rendre plus sécuritaire l'allée de circulation privée située près du bâtiment en rangée des habitations du 151, 153 et 155, 24e Rue;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales, une Municipalité peut octroyer une aide financière à l'entreprise privée;

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la présente résolution remplace la résolution no. 340-12-2019;

QUE la Municipalité rembourse à Équipements JAG inc. l'achat d'un luminaire DEL de 40 watts avec potence ainsi que son installation par Hydro-Québec;

QUE les frais d'électricité et d'entretien du luminaire sont à la charge du propriétaire.

041-01-2020

10 - CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée.

Fermeture à 20 h 25.

Lyne Bourque
Mairesse

Dominique Lamarre
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Lyne Bourque, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Lyne Bourque
Mairesse